

# US ENNERY JUDO

## REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1** L'US ENNERY Judo est une association loi 1901 régie par des statuts accessibles à tous. Chaque adhérent se doit de prendre connaissance de son règlement et s'y conformer. L'adhésion vaut approbation sans réserve du présent règlement.

**Article 2 Cotisation :** Le montant des cotisations est proposé chaque année par le comité directeur, il est validé par l'AG. La cotisation est annuelle, et ne saurait être remboursée pour abandon de l'activité au cours de la saison. Cependant pour des cas exceptionnels (blessure, maladie) le montant des trimestres non entamés peut être remboursé (hors inscription/licence) Il suffit pour cela d'écrire au trésorier avec le certificat médical et la demande de remboursement.

**Article 3 inscription** Seules les personnes présentant un dossier complet seront effectivement inscrites, aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

**Article 4 utilisation** des locaux et respect des installations. Les membres du club s'engagent à utiliser les locaux et le matériel confié selon leur destination initiale, ils sont responsables en leur nom des dégradations qu'ils peuvent occasionner du fait d'une utilisation anormale. L'accès aux installations ne se fait qu'en présence de l'entraîneur et seulement aux horaires des cours. Les adhérents arrivent des vestiaires en chaussons, ils les déposent dans leur casier approprié. Les chaussures restant dans les sacs de sport. Des vestiaires étant mis à disposition, il n'est pas autorisé de s'habiller en tenue de judo dans la salle de cours.

**Article 5 comportement** pendant les activités les membres du club s'engagent à avoir une tenue vestimentaire réglementaire et une attitude correcte durant toutes les activités du club. Aucune inscription contraire à l'esprit de notre sport ne doit apparaître (entraînement, animation, manifestations, sportives, compétitions officielles). Le respect du professeur passe par le respect de ses décisions. Il décide des horaires de début et fin de cours et évidemment de son contenu. En aucun cas les adhérents ne peuvent partir avant que le professeur ne les y autorise. Par respect les adhérents ayant besoin de s'absenter à une heure précise en font la demande au professeur avant le cours.

**Article 6 Hygiène** Les pratiquants doivent avoir une très bonne hygiène : les ongles courts, les pieds et les mains propres ainsi que le judogi. Ne jamais marcher pieds nus hors du tatami doit être scrupuleusement respecté.

**Article 7 discipline et sanction.** Lorsqu'un membre du club aura failli aux règles, le comité directeur pourra lui infliger les sanctions suivantes :

- 1/ Avertissement notifié à l'intéressé ou au responsable légal.
- 2/ Suspension pour une durée limitée (fixer par le comité directeur)
- 3/ Radiation définitive. Aucune sanction prononcée ne donnera lieu à un remboursement même partiel de la cotisation.

**Article 8 sécurité et respect des horaires.** Les adhérents et les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires de début et fin de cours. Pour les plus jeunes, les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. L'US ENNERY JUDO ne saurait être responsable des enfants déposés sans que cette précaution n'ait été prise. Si l'adhérent arrive en retard, il pourra se voir refuser l'accès aux entraînements. Les parents ou accompagnateurs doivent être à l'heure pour venir chercher les enfants.

**Article 10 accident** tout accident doit être signalé avant la fin de la séance. Celui-ci décide des dispositions à prendre et remplit la déclaration pour la partie qui le concerne. Cet imprimé visé par le médecin doit parvenir à la société d'assurance dans les délais prévus par la loi.

**Article 11 Annulation d'entraînements** L'entraîneur est tenu d'avertir de son absence, au plus tard, la séance précédente celle-ci au moyen du sms, ou mail et affichage. La non-information des absents ne peut être imputable à l'US ENNERY JUDO. Les absences imprévisibles, comportant un caractère exceptionnel, ne saurait être un motif de grief à l'encontre de l'US ENNERY JUDO.

Lu et approuvé

Date /signature du pratiquant

Lu et approuvé

Date /signature responsable légal